

Artprice Rapport Financier Annuel 2010 : Croissance du C.A., Résultat bénéficiaire, Adoption de la Directive Services par le Sénat.

Au 31/12/2010, Artprice dégage un résultat bénéficiaire de 174 KE en compte sociaux et un résultat net consolidé groupe de 153 KE. Il faut souligner la performance d'Artprice d'avoir maintenu un résultat positif et enregistré un chiffre d'affaires annuel de 5 220 KE en 2010, soit une croissance de 10.2 % par rapport au chiffre d'affaires de 2009, alors que la société est passée, en cours d'année 2010, d'un modèle semi payant à un modèle 100% gratuit pour sa Place de Marché Normalisée, permettant ainsi d'absorber plus rapidement que prévu le marché mondial des ventes d'art de gré à gré sans la moindre perte d'exploitation.

De même, tous les investissements relatifs à la Directive Européenne sur les services (libéralisation des ventes aux enchères par voie électronique) ont été comptabilisés en poste de charge sur l'exercice 2010.

Selon thierry Ehrmann, Fondateur et Président d'Artprice, cette stratégie désormais confortée par près de 7 ans de croissance exponentielle de l'offre était nécessaire à Artprice pour être un acteur mondial incontournable de la libéralisation des ventes aux enchères d'art, par voie électronique, par sa Place de Marché Normalisée et protégée au titre de la propriété intellectuelle.

Les capitaux propres, en comptes consolidés, s'améliorent à 13 064 KE, en 2010, contre 12 886 KE, en 2009. Ces résultats confirment la maîtrise des coûts d'exploitation en période d'instabilité économique mondiale et notamment sur le marché de l'Art. Artprice, en 14 ans, a mis en place l'ensemble des process industriels permettant de limiter l'effectif à une moyenne inférieure à 40 personnes pour un groupe où l'intégralité des charges, incluant Artprice Images® demeurent inchangées jusqu'à 30 ME de C.A.

Artprice n'a aucun emprunt obligataire, une dette bancaire proche de zéro et dispose d'une trésorerie conséquente. Le chiffre d'affaires annuel (comptes sociaux) s'est élevé à 5 220 KE, en 2010, contre 4 737 KE pour l'exercice précédent. Pour information, Artprice n'a jamais fait l'objet d'augmentation de capital à l'exception des opérations de levées d'options réservées à ses salariés. Ceci résulte d'une volonté affichée du Conseil d'Administration d'Artprice que de ne pas diluer ses actionnaires et affaiblir le cours de l'action.

Le Rapport Financier Annuel 2010, incluant les honoraires des CAC et le rapport du Président sur le contrôle interne est disponible aux adresses suivantes :

http://serveur.serveur.com/Press_Release/2011_communication_financiere.html

<http://www.actusnews.com/>

Comme annoncé en tête de communiqué, la proposition de loi de libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, notamment par voie électronique, a fait l'objet d'une deuxième lecture en séance publique par le Sénat le 26 avril 2011 lequel l'a adoptée.

Elle est désormais renvoyée, en deuxième lecture, devant l'Assemblée Nationale pour l'adoption définitive avant promulgation de la loi et de son décret d'application. Artprice rappelle que ce processus, qui touche à sa fin et dont le texte final correspond en tout point aux objectifs et recommandations d'Artprice auquel elle a amené régulièrement son concours dans le cadre de commissions, est l'aboutissement d'un long calendrier législatif.

En effet, cette Directive Services, portant notamment sur les ventes aux enchères électroniques, a fait l'objet d'une première lecture au Sénat le 12 janvier 2008 puis, après différents travaux de commission en 2009, d'une première séance publique au Sénat le 28

octobre 2009. Elle a, ensuite, été transmise à l'Assemblée Nationale pour première lecture le 29 octobre 2009. Après le dépôt du rapport et texte de commissions le 8 décembre 2010, l'Assemblée Nationale a adopté le texte, tel que modifié le 25 janvier 2011. Le texte a ensuite été transmis en deuxième lecture au Sénat le 26 janvier 2011 puis à fait l'objet d'amendements en vue de l'élaboration du texte de la Commission, de comptes rendus de la Commission des lois, d'un rapport (n°430) déposé le 13 avril 2011 et d'un texte de la Commission (n°431) du même jour.

Le texte modifié a été présenté en séance publique au Sénat le 26 avril 2011 lequel l'a définitivement adopté.

Il convient de rappeler que la France aurait dû légalement transposer cette Directive en droit interne avant le 29 décembre 2009. La Commission Européenne a estimé que le retard pris dans la transposition a engendré des coûts importants pour les entreprises européennes et que la France avait donc jusqu'au 24 août 2010 pour répondre à la Commission sous peine de lourdes sanctions.

Il peut donc être considéré qu'au terme d'un long périple législatif, la France se plie à l'injonction de la Commission Européenne en mettant désormais très rapidement en application cette Directive portant sur la libéralisation des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, notamment par voie électronique, qui, dans sa dernière version, satisfait pleinement Artprice.

Perpectives d'avenir pour Artprice :

On peut logiquement considérer que la crise, puis la reprise accompagnée d'une violente et rapide correction du marché de l'art avec l'irruption de la Chine au premier rang en 2010 des ventes aux enchères de Fine Art devant le Royaume-Uni et les USA est une opportunité de forte croissance pour Artprice (dont l'intégralité des services, produits et 27 millions de pages de données sont en chinois) dans un marché de plus en plus dématérialisé et mondial.

En effet, l'économie du marché de l'art, comme tous les marchés, tend naturellement à privilégier le circuit le plus rapide, le moins coûteux en terme de frais, le plus liquide et celui permettant de trouver un prix de marché en temps réel avec une masse critique d'intervenants avec, bien sur, une information transparente sur l'intégralité des prix et indices. La Place de Marché Normalisée d'Artprice et ses banques de données (protégée au titre de la propriété intellectuelle) répondent exactement à ces cinq points.

Début 2011, plus de 81% des catalogues PDF et/ou données des Maisons de Ventes, ont été transmis à Artprice, dans le cadre d'accords spécifiques, sur notre Intranet Sécurisé. Ceci traduit, mieux que toute démonstration, la relation de confiance entre les Maisons de ventes et Artprice. De même, grâce à la base de données d'Artprice sur les experts (dont une grande partie dans le monde font eux mêmes des enchères) ce ne sont pas moins de 7 400 acteurs incontournables du marché de l'art qu'Artprice connecte progressivement à sa Place de Marché Normalisée.

Du fait de la crise économique et financière mondiale qui a changé, en une décennie, la géopolitique du marché de l'art mondial, la quasi totalité des maisons de ventes dans le monde, et principalement asiatique, se rapproche d'Artprice qui travaille avec elles en étroite collaboration depuis 1987, pour réaliser, dès l'adoption de la Directive Services relative aux enchères publiques, notamment par voie électronique, leurs enchères en ligne grâce à la Place de Marché Normalisée d'Artprice et ses 1,3 million de membres dans plus de 90 pays.

Il est vrai qu'en une décennie, le nombre de connectés à Internet est passé de 90 millions à 2,5 milliards d'internautes devenus consommateurs de biens et de services, mais il faut surtout

prendre en compte l'arrivée plus récente des "Silver surfeur" que sont les plus de 50 ans à haut pouvoir d'achat et principaux utilisateurs d'Artprice, qui font désormais d'Internet leur terrain de prédilection pour la recherche d'œuvres d'art dans le monde.

Afin d'accroître le niveau de sécurité et de confiance dans l'économie numérique, Artprice s'est rapprochée en 2011 d'Interpol Monde où sur l'ensemble des pages clés des banques de données d'Artprice, et principalement sur la place de marché, figurent de manière permanente le logo Interpol et le lien hypertexte vers INTERPOL's Stolen Works of Art database permettant à la clientèle d'Artprice de vérifier si l'œuvre présentée fait l'objet d'une poursuite judiciaire. A contrario de services de ventes aux enchères grand public et notoirement connus, Artprice impose à sa clientèle une présence judiciaire permanente donnant ainsi la confiance nécessaire au bon développement de sa Place de Marché Normalisée. De même, son alliance depuis 5 ans avec près de 70 polices judiciaires de différentes nationalités, a permis à Artprice d'établir un niveau de confiance rarement égalé sur l'Internet, renforcé par la collaboration constante avec les artistes, les ayants droits et les experts.

Au delà de sa Place de Marché Normalisée, Artprice possède le fichier clients qualifié fine art le plus important au monde. Ce fichier clients (conservation des logs de comportements clients en accord avec les différentes directives) est, dans le marché de l'art, la base de la réussite d'une vente aux enchères cataloguée depuis la naissance des enchères d'art en Europe au début du XIX siècle. Ceci explique le fait que l'écrasante majorité des 3600 Maisons de Ventes dans le monde, qui ont compris l'apport précieux dont pouvait leur faire bénéficier Artprice, sont partenaires et clientes d'Artprice et les attaques pathétiques des 5 Maisons de Ventes dont l'entente illicite, contre laquelle Artprice a déposé une plainte devant l'Autorité de la Concurrence, a pour but d'anéantir un important concurrent, notamment avec l'entrée en vigueur de la Directive Services en droit interne.

Face aux tensions du marché de l'art, Artprice confirme la tendance, à savoir une progression extrêmement importante du nombre d'œuvres mises en vente sur sa place de marché normalisée désormais entièrement gratuite avec une accélération des achats-ventes. L'analyse fait ressortir que la durée moyenne de mise en vente d'une œuvre est de plus en plus courte. Certaines œuvres d'art n'excèdent pas quelques heures de mise en ligne, traduisant ainsi un rapprochement immédiat de l'offre et de la demande grâce à la normalisation imposée par Artprice. L'optimisation de la recherche de liquidités pour les vendeurs passe irrémédiablement par la Place de Marché Normalisée d'Artprice.

Le modèle de la Place de Marché Normalisée est désormais éprouvé et validé par le marché de l'Art notamment en période de crise majeure. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : selon le rapport d'activité 2005 du Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, "l'offre sur Artprice était de 1,3 milliard d'euros d'œuvres d'Art". En 2006, l'offre était de 2,7 milliards d'euros d'œuvres d'Art. En 2007, l'offre était de 4,32 milliards d'euros d'œuvres d'Art. En 2008, l'offre était de 5,4 milliards d'euros d'œuvres d'Art. En 2009, l'offre était de 5,85 milliards d'euros. En 2010, Artprice confirme avoir constaté un volume d'environ 6,3 milliards d'euros d'œuvres d'art avec un taux de ventes estimé à environ, de l'ordre d'un tiers sur lesquelles Artprice n'est pas encore commissionnée ; pour autant, cette forte croissance du flux d'œuvres d'art n'est pas génératrice de charges nouvelles et n'impacte pas le résultat 2010.

Dans le contexte de mondialisation, Artprice plus que quiconque, dispose de tous les atouts pour offrir aux maisons de ventes leurs migrations intégrales sur Internet en accélérant leurs ventes et en effondrant les frais acheteurs/vendeurs (qui se situent selon le Conseil des Ventes Volontaires entre 36 à 37,5 %). Artprice est donc prête aux enchères en ligne conformément aux Directives Européennes (2006/123/CE sur les services votées le 12.12.06) sur la réforme des ventes aux enchères en Europe notamment par voie électronique .

Artprice qui est souvent questionnée sur la position française face à l'adoption de la Directive Services visant, entre autres, l'ouverture aux enchères électroniques par de nouveaux opérateurs, rappelle que, pour analyser la position de la France, il est nécessaire de lire les conclusions de l'Autorité de régulation des ventes volontaires aux enchères publiques (l'Autorité de régulation qui est dénommée Conseil des Ventes Volontaires, ou C.V.V., est pour le marché de l'art ce que l'A.M.F. est pour le marché financier) dans son rapport publié à la Documentation Française.

Le C.V.V. déclare dans ses conclusions en recommandation : "la Directive Services est un effet d'aubaine qu'on ne retrouvera pas de sitôt pour réformer en profondeur le régime de la loi de 2000" sur la première réforme des ventes aux enchères. Toujours d'après le Conseil des Ventes Volontaires, "ce serait une erreur de se borner à une transposition a minima, modifiant à la marge tel ou tel article de la loi de 2000 pour ne pas tomber sous le coup d'un "avis motivé" de la Commission pour infraction "manifeste", puis d'une condamnation par la CJCE"(page 47 Documentation Française C.V.V.).

Enfin le Conseil des Ventes Volontaires soutient la nécessité de disposer "d'une industrie française des enchères", forte, capable de se battre à armes égales avec ses concurrents avec une vraie vision libérale que ne peut qu'approuver Artprice. Dans son dernier rapport annuel du marché de l'Art (Avril 2011) Artprice souligne avec regret que la France avec sa perte de compétitivité constante, d'année en année fait d'elle la grande perdante de cette décennie, notamment par l'échec de la première réforme de 2000, le retard pris dans la réforme des ventes publiques exigée par la Directive Européenne pour le 28/12/2009 et le scandale Drouot dont la saga judiciaire ne cesse de rejallir.

Le C.V.V. "ne peut que constater qu'il a très tôt senti le vent de l'histoire qu'il porte à la modernité numérique". Les propositions d'Artprice, faites notamment dans son audition dans le cadre du Rapport Béthenod, trouvent leur plein écho dans les propos du régulateur. De même, le C.V.V. note que "les Maisons de Ventes françaises n'ont pas suivi le processus des ventes dématérialisées, en proportion de l'explosion de l'Internet dans le monde", ce qui, là aussi, conforte Artprice qui a vocation à être la plate-forme d'enchères en ligne de référence pour les 3600 Maisons de Ventes et 7400 experts avec lesquels Artprice travaille depuis 1987 avec Internet.

Ce courant historique qui décrit la mutation sans précédent du marché de l'art, se retrouve dans le documentaire d'Artprice, <http://web.artprice.com/video> existant en version française, anglaise, chinoise, allemande, espagnole et italienne, qui démontre la dématérialisation du marché de l'Art par la Place de Marché Normalisée d'Artprice (1987/2011). La version DVD est désormais distribuée dans les principales foires d'Art dans le monde.

Concernant l'évolution du Marché de l'Art en 2011, face à l'incertitude, Artprice indique que, grâce à l'AMCI (indice de confiance du marché de l'art en temps réel), l'Art Market Confidence Index qui fait désormais référence dans le marché de l'art et la presse économique, il constate et confirme une hausse continue de son indice de confiance sur l'ensemble des pays qui représente 90 % du marché de l'art depuis fin 2009. Cette confiance se retrouve particulièrement aux USA qui ont été les premiers touchés par la crise du marché de l'Art mais aussi en Europe et bien sur en Asie.

De même, la remontée des prix des œuvres d'art (Artprice Global Index) sur l'ensemble des continents montre que la reprise du Marché de l'Art est définitivement en marche.

Les résultats spectaculaires en novembre 2010, notamment de Sotheby's Leader mondial des ventes aux enchères et société cotée à la Bourse de New York, attestent les chiffres et prévisions d'Artprice.

Cette confiance se retrouve aux USA. Au même titre que l'or, le marché de l'Art, a toujours été, historiquement, une valeur refuge face aux crises de grandes ampleurs et notamment aux dépréciations d'actifs financiers que l'économie mondiale continue d'affronter de manière sporadique en 2011/2012.

Enfin Artprice invite ses nouveaux actionnaires qui désirent connaître l'historique de la Société à prendre pleinement connaissance de son information réglementée et très détaillée dans son rapport financier annuel et, notamment, au niveau des paragraphes 2.1 « Activité et événements importants survenus au cours de l'exercice » et 2.2: - « Evénements importants intervenus depuis la date de clôture, le 31 décembre 2010, et perspectives d'avenir » du rapport du Conseil d'Administration .

Artprice avec plus de 10 ans de communication réglementée, se fait un point d'honneur à produire toute l'information nécessaire aux professionnels des marchés financiers, mais aussi aux néophytes du marché de l'art. Toutes les questions des 18 000 actionnaires d'Artprice trouvent systématiquement leurs réponses dans l'information réglementée d'Artprice qu'elle diffuse en ligne sur Internet sur son propre site et sur celui de son diffuseur, homologué par l'AMF, ActusNewsWire (www.actusnews.com).

Source: <http://www.artprice.com> (c)1987-2011 thierry Ehrmann

Artprice est le leader mondial des banques de données sur la cotation et les indices de l'art avec plus de 27 millions d'indices et résultats de ventes couvrant 450 000 artistes. Artprice Images(R) permet un accès illimité au plus grand fonds du marché de l'art au monde, bibliothèque constituée de 108 millions d'images ou gravures d'œuvres d'art de 1700 à nos jours commentées par ses historiens. Artprice enrichit en permanence ses banques de données en provenance de 3 600 Maisons de ventes et publie en continu les tendances du marché de l'art pour les principales agences et 6300 titres de presse dans le monde. Artprice diffuse auprès de ses 1 300 000 membres (member log in), ses annonces normalisées, qui constituent désormais la première place de marché mondiale pour acheter et vendre des œuvres d'Art (source Artprice).

Artprice est cotée sur Eurolist by Euronext Paris : Euroclear : 7478 - Bloomberg : PRC - Reuters : ARTF

Sommaire des communiqués d'Artprice :

http://serveur.serveur.com/press_release/pressreleasefr.htm

Découvrir l'alchimie et l'univers d'Artprice <http://web.artprice.com/video/>
Suivre en temps réel toute l'actualité du marché de l'art avec Artprice sur Twitter :
<http://twitter.com/artpricedotcom/>

Contact: Josette Mey - tel: +33(0)478-220-000, e-mail: ir@artprice.com